



Convention de Partenariat

2020-2025

**LA FEDERATION NATIONALE
DES CHASSEURS**

ET

**LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME**

Signée à Saint Malo le 5 mars 2020

Préambule

La Fédération Française de Cyclotourisme coordonne la pratique du cyclotourisme en France, elle en définit les normes et développe ses activités en faveur d'un plus grand nombre, elle conseille et accompagne les collectivités dans leurs aménagements cyclables d'itinéraires sur le territoire national. Elle compte 13 Comités régionaux et 96 Comités départementaux, regroupant ainsi 3200 associations ou clubs locaux regroupant plus de 120 000 licenciés. Ses missions sont de : développer le Cyclotourisme en France comme pratique sportive au travers des activités route, Vélo tout terrain et Vélo électrique, elle initie l'apprentissage du vélo pour tous et plus particulièrement auprès des jeunes dans le cadre du projet interministériel intitulé « Savoir rouler », la FFCT contribue à la sauvegarde de l'environnement, valorise le tourisme, la culture et le patrimoine des territoires.

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) représente et coordonne l'action des fédérations départementales, interdépartementales et régionales des chasseurs à l'échelon national. La FNC a élaboré la « Charte de la chasse en France » pour exposer les principes d'un développement durable de la chasse et sa contribution à la préservation de la biodiversité. Ce document établit un code de bonnes pratiques cynégétiques qui doivent être mises en œuvre par chaque fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs et ses adhérents. La FNC fédère plus de 70 000 associations de chasse ainsi qu'1,1 million d'adhérents. Selon l'étude scientifique menée par le BIPE, les chasseurs génèrent des services environnementaux (ex : actions en faveur de milieux naturels et des écosystèmes) et des services à la société (ex : fourniture de venaison, diversité et vie sociale dans les villages), dont le montant annuel est évalué à 2,9 milliards d'euros.

La Fédération Française de Cyclotourisme et la Fédération Nationale des Chasseurs entendent conjuguer leurs efforts au profit de l'intérêt général et soutenir leurs licenciés, cyclotouristes et chasseurs dans un processus de rapprochement, d'échange, de concertation, de compréhension mutuelle et de cohabitation sur les espaces naturels et ruraux. Les signataires souhaitent également, par cette convention, donner un nouvel élan pour développer des actions innovantes en matière de protection de la nature, d'aménagement des voies cyclables et des chemins ruraux.

Thèmes de la convention de partenariat

❖ Information, formation et amélioration de la connaissance des pratiques respectives de cyclotourisme et de chasse

Les cyclotouristes, comme les chasseurs, partagent un espace commun sans pour cela se connaître. Les Comités Départementaux de cyclotourisme comme les fédérations des chasseurs, peuvent, par des actions ciblées d'information et de

communication, contribuer à renforcer la connaissance mutuelle des pratiques de chacun, les droits et les devoirs y afférents et ainsi favoriser une bonne cohabitation entre chasseurs et cyclotouristes sur les routes et chemins.

Exemples de collaborations possibles :

- Articles réciproques dans les bulletins d'information ;
- Articles sur les sites Internet, Web TV et réseaux sociaux ;
- Partage et diffusion des calendriers départementaux de randonnées cyclotouristes et des arrêtés d'ouverture et de fermeture de chasse ; promouvoir la transmission des calendriers de Chasse ;
- Actions de formation et/ou de sensibilisation des éducateurs et/ou des pratiquants ;
- Promotion de la diffusion et de l'accessibilité de l'information sur les jours de chasse et de randonnées à l'échelon communal et départemental. Faciliter les échanges et la communication sur l'utilisation de la nature grâce à une signalétique commune.

❖ Veille et actions de médiation au sein des réseaux

La convention devra permettre de contribuer au renforcement des collaborations. Les signataires de la présente convention sont disposés à se mobiliser pour résoudre les incompréhensions ou difficultés de fonctionnement entre les deux réseaux aux échelons déconcentrés.

Exemples de collaborations possibles :

- Actions de médiation auprès d'un Comité Départemental de Cyclotourisme (CODEP) et/ou d'une Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) si une difficulté de fonctionnement survient ;
- Organisation d'ateliers entre Fédérations des Chasseurs et Comités Régionaux ou Départementaux de Cyclotourisme, participation à des réunions communes ;
- En plus du référent national, des référents régionaux ou départementaux peuvent être identifiés, ils auront le lien direct avec la Fédération Départementale ou Régionale des Chasseurs pour faire remonter toute information utile lors de litiges avérés. Les fédérations échangeront la liste des représentants de leurs structures.

❖ Accès et Cohabitation sur les Espaces naturels et Ruraux (ACER)

Si les conflits d'usage entre cyclotouristes et chasseurs sont relativement rares, il n'en demeure pas moins qu'un travail visant à favoriser l'accès et la cohabitation sur les espaces naturels et ruraux s'avère utile. Les chemins ruraux et itinéraires ouverts au public, sillonnent les territoires de chasse. Par ailleurs, les chasseurs et cyclotouristes sont amenés à se rencontrer sur le bord des routes. Cyclotouristes et chasseurs aspirent à une cohabitation harmonieuse et sereine sur ces espaces naturels et ruraux, et ce, dans le respect des activités de chacun et de la réglementation.

Exemples de collaborations possibles :

- Promotion de bonnes pratiques cyclotouristes - chasseurs (Cis en annexe 1, l'exemple de charte départementale ou régionale qui peut être signée par les fédérations et comités) ;
- Collaboration et mutualisation avec la mise en place d'une signalétique commune avec apposition de logos des fédérations respectives, il s'agit des panneaux « chasse en cours » disposés le long des routes ou chemins dans le but de prévenir les utilisateurs de la nature qu'une activité se déroule sur un périmètre défini ;
- Veille et réflexions communes sur les nouvelles technologies et évolutions permettant d'améliorer la conciliation des usages.

❖ Éducation à la nature et à l'Environnement

La société d'aujourd'hui, majoritairement urbaine, est parfois éloignée de la nature et de ses réalités. Les deux réseaux signataires peuvent contribuer à renforcer leurs actions en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) envers les citoyens. L'éducation à l'environnement peut également être dispensée par toute association reconnue dans ce domaine avec libre choix aux personnes intéressées de se rapprocher des compétences locales ou départementales (Ex ONF, PNR, Conservatoires, associations locales etc.)

Exemples de collaborations possibles :

- Contribution de la fédération de cyclotourisme au projet Ekolien (site Internet pédagogique d'éducation à la nature créé par la FNC) ;
- Renforcement de la connaissance des usagers de la nature et de leurs pratiques dans le cadre de la formation du permis de chasser ;
- Création d'un module d'information relatif aux modes de chasse envers les pratiquants de la fédération de cyclotourisme.
- Veille et réflexions communes sur les nouvelles technologies et évolutions permettant d'améliorer la protection de la nature (Ex : faisabilité de la promotion de l'application Suricate).

❖ Préservation de la nature

Les signataires seront particulièrement attentifs à respecter la nature et sa biodiversité. C'est une constante affirmée de la collaboration FFCT-FNC.

Exemples de collaborations possibles :

- Actions communes de préservation et d'entretien des chemins ruraux, itinéraires de randonnées, espaces naturel ;
- Etc...

Modalités d'organisation

Au niveau national, les signataires de la présente convention veillent :

- A donner aux Comités régionaux et départementaux de la Fédération Française de Cyclotourisme et aux Fédérations des Chasseurs le cadre méthodologique leur permettant de conduire, en commun, des actions de « terrain » ;
- A assurer la promotion et la communication sur des projets et actions locales réussies en matière de cohabitation et d'accès concerté sur les espaces naturels et ruraux ;
- A mutualiser et promouvoir les expériences et actions communes de développement menées dans le cadre de la convention ;
- A identifier et mobiliser des financements dans le champ couvert par la convention.

Au niveau régional et départemental, afin de consolider et encourager de nouvelles initiatives, les structures locales (Comités Régionaux et Départementaux de la Fédération Française de Cyclotourisme et Fédérations Régionales et Départementales de Chasseurs) sont incitées à :

- Relayer la convention nationale par la signature de conventions locales de partenariats entre Comités Départementaux de Cyclotourisme et Fédération des Chasseurs ;
- Mettre en œuvre des projets de développement communs, sur les thèmes listés dans la présente convention.

Logique d'intervention

Sur les grands thèmes de collaboration mentionnés ci-dessus, la FFCT et la FNC pourront développer des projets communs d'actions et rechercher des financements adéquats.

Dans une logique de projet, les deux réseaux pourront se positionner conjointement sur des appels à projets et/ou mobiliser des outils financiers à l'échelon local, départemental, régional, national ou européen.

Gouvernance de la convention

Les signataires conviennent de la création d'un **comité de pilotage national**. Il est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente convention et d'identifier les actions prioritaires à mener au sein de ses champs d'action. Le cas échéant, il est chargé de faire émerger de nouvelles pistes de collaborations qui pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Le comité comprend, à parité, 4 représentants de chacune des organisations signataires (élus, au nombre de 2 minimum, et permanents).

Il se réunira autant de fois que nécessaire, et au minimum une fois par an.

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature et sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant la date d'échéance.

Convention signée le 5 mars 2020, à Saint Malo

M. Willy SCHRAEN

Mme Martine CANO

Président

Présidente

Fédération Nationale des Chasseurs

Fédération Française de Cyclotourisme

Par déléguée Julie Morice

Annexe 1

Exemple de charte départementale ou régionale chasseurs – cyclotouristes et vététistes

« Sur le chemin du bien vivre ensemble ! »

Préambule

Cyclotouristes, vététistes et chasseurs parcourent les mêmes sentiers, chemins, voies vertes et territoires ruraux, avec des accords obtenus auprès des propriétaires fonciers, des droits et des devoirs liés à un cadre réglementaire strict.

La pratique du vélo et du VTT peut s'exercer toute l'année et tous les jours de la semaine. La chasse peut se pratiquer le week-end et, certains jours de la semaine de septembre à février. La chasse anticipée peut aussi se pratiquer dès le mois de juin, pour assurer une régulation du grand gibier dans des conditions strictement fixées par l'Arrêté Préfectoral annuel d'ouverture et de fermeture de la chasse. Chasseurs et cyclotouristes sont amenés à se rencontrer sur le bord des routes et les parkings d'accès aux espaces naturels. Chasseurs et cyclotouristes aspirent à exercer leur loisir dans des conditions de sécurité, de quiétude et de bonne cohabitation avec les autres usagers de la nature, dans un environnement préservé.

Dans cet objectif, la Fédération Française de Cyclotourisme et la Fédération Nationale des Chasseurs ont signé une convention et lancé une campagne pour promouvoir le « bien-vivre ensemble sur les territoires ».

Une charte nationale à décliner sur le terrain

Parce que nous voulons améliorer et garantir la cohabitation et la sécurité des activités de pleine nature sur les espaces naturels et ruraux, cette charte vise à proposer des engagements fondamentaux et réciproques des chasseurs et cyclotouristes.

Cette charte nationale a vocation à être déclinée et adaptée aux échelons régionaux, départementaux et communaux par les fédérations, comités, clubs et associations locales.

Exemples d'engagements réciproques chasseurs - cyclistes - vététistes

<i>Exemples engagement des chasseurs</i>	<i>Exemples engagement des cyclotouristes et vététistes</i>
<i>Cohabitation sur les espaces</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenir compte de la fréquentation grandissante des espaces naturels par les promeneurs et cyclotouristes dans un esprit de bonne cohabitation ✓ Etre attentif au sentiment d'inquiétude générée par l'activité de chasse auprès des non chasseurs et veiller par son comportement à le minimiser ✓ Se comporter avec courtoisie et respect vis-à-vis des cyclotouristes et autres usagers de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenir compte de la fréquentation des espaces naturels par les chasseurs dans un esprit de bonne cohabitation ✓ Se comporter avec courtoisie et respect vis-à-vis des chasseurs et autres usagers de la nature
<i>Communication et information</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'efforcer d'améliorer l'information des non-chasseurs en tous lieux et toutes circonstances et sur tous supports d'information (Ex : panneaux dans les mairies, sur les parkings de chasse ou d'accès aux sentiers, diffusion de documents d'information lors de manifestations et de randonnées, sites Internet ou autres outils numériques de partage d'information, accueil au sein des cabanes de chasse etc.) ✓ Faire l'effort d'aller au-devant des cyclotouristes et des vététistes pour leur fournir des explications sur l'activité de chasse en cours 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former nos éducateurs sur la connaissance des différents modes de chasse ✓ Permettre au référent COREG ou/et CODEP d'être en relation directe avec le référent de la FDC locale, référent capable de servir de lien entre les structures clubs et les Fédérations des chasseurs ✓ Diffuser le calendrier des activités FFCT via le site « véloenfrance.fr » auprès de la Fédération des Chasseurs pour permettre une meilleure information auprès des chasseurs ✓ Eviter d'organiser dans la mesure du possible des épreuves sportives le dimanche en période de chasse. Si tel est le cas, prendre contact en amont avec le président de la société de chasse du territoire concerné pour étudier le tracé. ✓ Consulter les FDC lors de l'établissement des tracés pour les épreuves sportives (l'objectif est de préserver et d'éviter les zones sensibles pour la faune sauvage).

<i>Exemples engagement des chasseurs</i>	<i>Exemples engagement des cyclotouristes et vététistes</i>
<i>Sécurité</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Porter pour être vu des vêtements de couleur vive ou chasubles fluorescents en chasse collective ✓ Impérativement veiller à sécuriser son arme lors des rencontres avec les tiers ✓ Signaler l'organisation des battues au grand gibier par la pose de panneaux « chasse en cours » ✓ Respecter les règles de sécurité définies dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et validées par le Préfet ✓ Porter assistance au cyclotouriste ou au vététiste en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Circuler sur les chemins ou route équipé de vêtements clairs, casques de couleurs vives afin d'être visible ✓ Faire figurer notre marque FFVELO sur les panneaux « Chasse en cours » afin de bien identifier le partenariat ✓ Eduquer nos licenciés à s'adapter à la situation pour évoluer en toute sécurité.
<i>Environnement</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Jouer un rôle de sentinelle de la nature avec les pratiquants de cyclotourisme pour signaler tout problème environnemental (Ex : destruction d'habitat, pollution, dépôt de déchets etc.) ✓ Participer et organiser avec les pratiquants de cyclotourisme des chantiers de nettoyage et de préservation de la nature en accord avec les propriétaires et les communes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Jouer un rôle de sentinelle de la nature avec les chasseurs pour signaler tout problème environnemental (Ex : destruction d'habitat, pollution, dépôt de déchets etc.) ✓ Participer et organiser avec les chasseurs des chantiers de nettoyage et de préservation de la nature en accord avec les propriétaires et les communes

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.